

DELIBERATION N° 2022-08

SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE

DE L'EUR ELMI

DU 18 juillet 2022

Objet : Adoption des modifications de MCC des formations de l'EUR ELMI pour l'année universitaire 2022/2023

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR ELMI DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 49 et 51,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 303 du 08/12/20 portant nomination de Monsieur Olivier BRUNO en qualité de Directeur de l'EUR ELMI,

Vu la délibération n° 2021-04 du 16/02/2021 du Conseil Académique d'université Côte d'Azur relative aux délégations de compétences aux instances délibérantes des écoles universitaires de recherche et à celles d'autres composantes sans personnalité morale d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Véronique PIOVANI

Adopte

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) des formations du Portail EG et SOE, de la Licence EG et SOE, ainsi que des Masters de l'EUR ELMI (Masters MBFA, SMI, GRH, EDO, EE, CESUN, IMTT, Tourisme et SOE) pour l'année universitaire 2022/2023, telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Membres présents et représentés : 29

Abstentions : 9

Voix favorables : 20

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 18/07/22

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'EUR ELMI

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2022-08

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE :

TRANSMISE AU RECTEUR LE :



MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Annexe : Demandes de modifications de MCC 2022/2023

| | FORMATION | PERIODE | COMMENTAIRES |
|-------------------|-----------------------|---|---|
| LICENCE | Portail/Licence EG | tous semestres | Diverses modifications de MCC |
| | Portail/Licence SOE | tous semestres | Création de blocs thématiques, introduction de notes éliminatoires. Théorie de la Firme en S5 passe à 1h00 en session 1. Business competitiveness en S6 passe en CT |
| | Année préparatoire | S1 et S2 | Création d'année |
| | Portail 1 EG-LAS | S1 et S2 | Nouvelle maquette et nouvelles MCC |
| | Licence 3 EG | S5/S6 | Inversion Econométrie / Economie monétaire internationale et Intégration des groupes d'options 2D SES et ECOG |
| | Licence 3 EG-LAS | S5/S6 | Création d'année |
| | Licence 3 EG-Tourisme | S6 | Passage en CCI de management stratégique |
| Licence 3 EG-EMRH | S6 | Modification de plusieurs coefficients d'UE | |
| MASTER | Master MBFA | S2 et S4 | Annulation des 3 neutralisations de cours en 21-22 |
| | Master SMI | S2 et S4 | Neutralisation des deux cours de "méthodologie du mémoire et de sa soutenance & construction de projets" |
| | Master EE | S1 et S3 | Neutralisation des évaluations de "Techniques for writing in economics" et de "Macro-Economie Internationale appliquée" |
| | Master CESUN | S3 | Modification du coefficient de "Gestion de projets numériques" passe à coef 3 et l'UE à coef 5 |
| | Master SOE | M2 | Modification du coefficient de "Gestion de projets numériques" passe à coef 3 et l'UE à coef 5 |
| | Master IMTT | tous | Modification du libellé du parcours en "Innovation et management de la transition des territoires" |
| | Master Tourisme | S2 et S3 | Passage en CCI de Tourisme et aménagement. Passage en CT de Tourisme et développement durable |
| | Master EDO | tous | Modification de plusieurs coefficients d'UE et neutralisation de jeux d'entreprise S2 EMICD |
| | Master GRH | tous | Modification de plusieurs coefficients d'UE |